

# INFORMATION DE LA COMMISSION TRANSACTION DE L'UNIS

mar 10/11/2020 - 17:00

Paris, mardi 10 novembre 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nous vivons depuis le 30 octobre un second confinement avec des mesures de restriction qu'impose la situation sanitaire de la France. Si ces mesures impactent moins nos activités économiques qu'en mars dernier, notre métier est amputé d'un de ses aspects fondamentaux : **nous avons l'interdiction de faire des visites.**

Les professionnels de l'immobilier sont autorisés à se déplacer chez leurs clients pour une estimation, une prise de mandat, la réalisation de photos et de vidéos... mais toujours dans le respect des gestes barrières. Ils peuvent être accompagnés d'un professionnel.

**En revanche, la visite organisée avec un acquéreur est formellement interdite. Pourquoi cette interdiction ?**

Il s'agit de protéger prioritairement la santé de la population. Les échanges, circulations et croisements de personnes doivent être limités à l'essentiel et respecter un protocole destiné à diminuer la propagation du virus. Les visites ne font pas partie pour les particuliers des déplacements autorisés, et méconnaître cette règle est passible de sanctions. **Il est impératif de respecter en l'état cette interdiction.**

**Cette situation met à mal nos activités, celles de ceux qui gravitent autour de nos métiers, bref tout le secteur de l'immobilier.**

L'absence de visite aboutit inmanquablement à l'absence de vente. Si les visites virtuelles permettent une présentation du bien dans le neuf, elles sont rarement à elle seules le déclencheur de consentement dans l'ancien (cf [la publication gouvernementale](#)).

Le temps qui passe est vecteur de disparition d'emplois et de destruction

d'entreprises immobilières. **Toute la filière immobilière est impactée.**  
Y-at-il une possibilité de concilier les impératifs sanitaires et la sauvegarde de l'activité de transaction ?

**Oui, en levant l'interdiction des visites, mais pas n'importe comment.**

**En renforçant le protocole sanitaire déjà existant et en faisant des professionnels de l'immobilier des tiers de confiance**

Renforçons l'étude des dossiers acquéreurs en amont, limitons le nombre de visites par jour, le temps de visite et le nombre de personnes y participant, soyons garants du protocole sanitaire et du respect des gestes barrières.

**Nous sommes une profession dépendant d'un code de déontologie.**

A ce titre, nous devons agir dans le strict respect des lois et textes réglementaires en vigueur. L'Unis avec la Fnaim a établi en mai un protocole sanitaire qui ne demande qu'à être renforcé pour limiter les impacts dramatiques de cette pandémie sur notre secteur. En parallèle, nous œuvrons pour que vos entreprises bénéficient au plus fort de toutes les aides proposées par Bercy.

**L'Unis et tous ses services sont mobilisés pour faire entendre votre voix.**

Confraternellement

**Alain Millet**

**Président-adjoint de l'Unis en charge de la Transaction**

**En lien ci-après la Tribune de l'Unis relayée à la presse : [Pouvoir visiter un logement à louer ou à vendre : Un enjeu vital - Un principe fondamental](#)**

**[#CommuniquésDePresseUnis](#)**

